

07/09/06

Contribution aux Travaux de la Commission d'enquête sur les élections au CA

Par Michel Fenayon adhérent n° 0009770

Alain Gély adhérent n° 0000798

et Michel Lasserre n° 0019368

Des « experts statisticiens » non membres d'ATTAC ont rédigé trois rapports, à la demande du CA élu en juin. Ces experts répondaient à une série de questions précises, rappelées par René Passet dans la synthèse qu'il a rédigée¹.

Les experts travaillaient sur des données regroupées par lots (paquets de bulletins de vote regroupés à partir de la première lettre du nom des adhérents), globalement significatives mais encore partielles et provisoires, puisque 400 bulletins (sur un total de 6.000 et quelques) ont été retrouvés par la suite...

Comme l'indique très explicitement la synthèse de René :

- les trois rapports constituent des contributions à l'analyse du scrutin, et non des conclusions définitives ;
- les experts consultés **n'ont pu accéder à l'ensemble des bulletins de vote**, comme des statisticiens de profession le demandaient évidemment, mais seulement à des fichiers de dépouillement.

Selon les termes même de la saisine – qui visait à garantir leur objectivité – les experts étaient dans l'ignorance :

- des **conditions du déroulement** de l'élection (apparition de facto d'une liste², puis de sous-ensembles opposés à cette liste ou distincts d'elle)
- des **conditions réelles d'affectation des bulletins à des lettres et à des lots**, très éloignées de la procédure initialement prévue
- des **témoignages de militants** qui ont participé au dépouillement
- des **éléments apportés**, notamment, par ceux qui **doutent** de « l'hypothèse fraude » après avoir analysé les résultats³

¹ Cette synthèse a été diffusée par Jacques Nikonoff puis sur les listes « Informons ». Elle se trouve sur le site d'ATTAC.

² Un des rapports a pu, par l'analyse, reconstituer cette liste

³ NB Rappelons cette phrase de René Passet : « *Je précise, pour bien souligner combien l'éventail des réponses reste a priori ouvert, que cette volonté de clarté n'exclut pas l'affirmation franche et motivée qu'il n'est pas possible de trancher dans un sens ou dans un autre.* » René Passet lui-même indique n'avoir tenu aucun compte des allégations de ce que nous appelons les fraudistes, ni des arguments de leurs contradicteurs. « *Je n'ai donc tenu rigoureusement aucun compte des documents ou témoignages – quelle que soit leur origine - autres que les*

- o de toutes autres **réflexions** « **politiques** », que tout militant est habilité à formuler, sur ces élections.

Les rapports des experts et la synthèse de René Passet doivent donc être considérés comme des **contributions au débat**, mises à la disposition de l'ensemble des adhérents d'ATTAC, de la commission du CA (et « accessoirement » des observateurs extérieurs...)

Bien entendu, nous n'imaginons pas que – parmi les adhérents d'ATTAC – qui que ce soit puisse considérer le débat comme clos par des rapports d'experts statisticiens ou par une partie du conseil scientifique⁴. Dire cela, ce serait considérer les **militants d'ATTAC comme infondés à s'informer et à s'exprimer, dès lors que les experts auraient tranché, en fonction d'hypothèses qui s'imposaient à eux mais qui ne sont pas vérifiées.**

Car une chose apparaît très clairement à la lecture des rapports. Elle est particulièrement explicite dans le rapport Chiche-Rouanet : leurs propositions de conclusions sont indissolublement liées à des **hypothèses qu'ils n'avaient pas le pouvoir de remettre en cause** :

- la procédure de dépouillement aurait été parfaitement respectée ;
- les regroupements de bulletins par lettre, puis par « lots », seraient donc régis par les seules lois du hasard (ou perturbées de manière marginale par des effets « de second rang »)

Or, les **dérogations à la procédure** de classement et de dépouillement ont – semble-t-il – porté sur des centaines de bulletins, bien au-delà des quelques dizaines qui séparent les derniers élus des premiers non-élus. **L'hypothèse** de « constitution aléatoire des lots », qui fonde les travaux des experts, n'est donc très vraisemblablement **pas vérifiée**, et de loin ! Il serait inadmissible d'en faire reproche aux bénévoles, qui ont cherché à faciliter le dépouillement. En effet, la lourdeur et la complexité du dépouillement, ainsi que le manque de bénévoles, ont fait peser une très lourde charge de travail sur les « dépouilleurs ».

Pour citer un exemple précis, sans entrer ici dans les détails : des ensembles de bulletins cochés « Harribey » auraient ainsi été constitués ; ils « manquent » évidemment dans les lots où ils n'ont pas été affectés, comme la procédure prévue le stipulait ; ceci minore le nombre de suffrages des candidats soutenus par Susan George dans ces lots ; l'analyse statistique est alors prise en défaut mais cette « manipulation » n'altère pas les résultats globaux, si ces bulletins ont été introduits dans un autre lot. Ce type de « **manipulations** » **non frauduleuses** est totalement distincte d'une manipulation frauduleuse où des bulletins auraient été remplacés par d'autres. « **Main invisible et nocturne** » **responsable d'une substitution frauduleuse, ou « mains bien visibles » de bénévoles qui ont constitué en toute bonne foi des lots non conformes à la**

études dont j'avais à effectuer la synthèse. » « Ces éléments d'information supplémentaires – qui n'avaient pas leur place ici - pourront être pris en considération dans un éventuel débat général. » Nous y voici donc.

⁴ Les véritables conclusions sont du ressort de la commission constituée au sein du CA ; ceux qui considéreraient qu'une expertise statistique, aussi brillante et honnête soit elle, pourrait trancher définitivement un débat juridique ou politique, ceux-ci devraient s'inscrire à un stage d'éducation populaire de première année !

procédure prévue ? Telle est l'alternative fondamentale que les experts n'ont pas tranchée et ne pouvaient pas trancher.

Les rapports des experts apportent d'autres éléments intéressants, mais « de second rang ». On y reviendra si nécessaire. En tout cas, les « fraudistes » ont toujours la charge de la preuve. Quoi qu'ils en disent, les travaux des **experts ne valident en rien leur thèse**. Ils la contredisent même quand les fraudistes prétendent désigner les auteurs du forfait, puisque les auteurs des rapports nient, explicitement et évidemment, qu'une fraude puisse être attribuée à tel ou telle. C'est aux instances politiques (commission d'enquête, CA ou commission exécutive) de poursuivre les investigations et, le cas échéant, de saisir la justice pour tenter de confondre les coupables, si une fraude s'avérait finalement probable.

Quoi qu'il en soit, la décision d'organiser de nouvelles élections, prise par le CA dès avant les rapports des experts, s'imposait à nos yeux. **Le débat continue donc**. Nous y avons contribué et y contribuerons encore. Mais le « débat statistique » ne doit pas occuper tout l'espace. L'essentiel, désormais, est de **relancer ATTAC** dans les moins mauvaises conditions possibles...

Michel Fenayon ; Alain Gély ; Michel Lasserre